



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Langues, littératures et civilisations
étrangères

de l'Université de Haute-Alsace

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Licences – Vague C

Académie : Strasbourg

Établissement déposant : Université de Haute-Alsace

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Langues, littératures et civilisations étrangères

Domaine : Arts, lettres, langues

Demande n° S3LI130004238

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Mulhouse.

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :

Le parcours *CIFTE* (Cursus intégré pour la formation transfrontalière d'enseignants) avec l'Ecole Supérieure de Pédagogie (Pädagogische Hochschule) de Fribourg.

Présentation de la mention

La mention *Langues, littératures et civilisations étrangères* (LLCE) (315 étudiants au total en 2010-2011) comporte deux spécialités : *Anglais* (150 étudiants en première année ou L1) et *Allemand* (36 étudiants en L1). Le parcours *CIFTE* (Cursus intégré pour la formation transfrontalière d'enseignants), qui est logé dans la spécialité *Allemand* avec des effectifs franco-allemands limités à 15 étudiants pour chaque pays, est organisé sur quatre ans (L1 et L3 sur le site de l'Université de Haute-Alsace (UHA), L2 et 4^{ème} année effectués dans le cadre de l'Ecole Supérieure de Pédagogie de Fribourg).

Avec un volume horaire global d'environ 1500 heures et une L1 consacrée pour moitié aux unités d'enseignement (UE) extra-disciplinaires, il s'agit de former, en abordant de façon progressive les différents champs disciplinaires (langue, littérature, civilisation) des études anglophones et de la germanistique, des linguistes aptes à poursuivre leurs études dans les spécialités « Recherche » ou « Enseignement » de la mention *Lettres et civilisations* du master Arts, lettres, langues de l'UHA, et à s'insérer professionnellement dans différents domaines d'activité (traduction, enseignement, commerce).



Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La formation, construite dans un souci de progressivité contrôlée à partir d'un socle commun de connaissances extradisciplinaires, aborde les différents champs des études anglophones et germanophones en préparant les étudiants à une poursuite d'études en master ou à intégrer des secteurs professionnels clairement identifiés. La formation, qui témoigne d'une attention soutenue à l'origine sociale des étudiants, utilise avec pertinence des dispositifs d'aide à la réussite, combinés avec une réflexion sur les modes d'évaluation. Le parcours *CIFTE*, avec ses objectifs professionnels, son recrutement, son organisation et ses partenariats, doit être considéré comme une formation exemplaire.

Le projet pédagogique fait une large place aux UE extra-disciplinaires (environ 50 % des crédits européens ou CE) mutualisées dans un portail Arts, lettres, langues en L1 et L2. Avec, en moyenne, 246 heures/semestre pour les deux spécialités, l'*Anglais* opte pour une progression constante : 172 heures et 312 heures aux premier (S1) et sixième semestres (S6), respectivement. L'*Allemand* a une amplitude plus réduite (216 heures en S3 et 264 heures en S6). Si la proportion cours magistraux (CM)/travaux dirigés (TD) est constante pour l'*Allemand* (31,70 % de CM), elle varie considérablement pour l'*Anglais* (44,78 % de CM) avec les TD privilégiés en S1, pour consolider les compétences linguistiques des primo-entrants, et l'introduction des CM à faible dose en S2 (28 %) pour atteindre 50-60 % en L3. Ces choix pédagogiques doivent aussi être corrélés aux effectifs (150 étudiants en L1 *Anglais*, 36 en L1 *Allemand*) et au pourcentage d'étudiants non issus d'un baccalauréat général (38,37 %). Si la formation à l'informatique (12 heures/semestre) n'apparaît qu'en S2 et S3, l'étude d'une deuxième langue vivante est obligatoire du S1 au S6 (24 heures/semestre) avec une troisième langue possible en UE libre et obligation, actée par l'établissement, de valider les certifications C2i (Certificat Informatique et Internet) et CLES (Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur) correspondantes. Les compétences transversales, listées dans les fiches RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles), sont acquises essentiellement *via* les UE disciplinaires. Les deux spécialités apportent une attention particulière à l'évaluation de l'oral ; les UE fondamentales sont, en L1 *Anglais*, évaluées intégralement en contrôle continu (CC), alors que l'*Allemand*, avec notes plancher à 7/20, semble avoir opté pour un équilibre contrôle continu/contrôle terminal dès le S1. L'évaluation des enseignements par les étudiants est pratiquée par les deux spécialités qui anticipent la mise en place de la « Politique de Management de la Qualité » voulue par l'établissement.

Si la pratique du tutorat est inscrite dans la culture de la mention, un volume horaire réduit (quatre heures en S1, trois heures en S3) est consacré aux enseignements de méthodologie du travail universitaire qui devient tardivement, « Méthodologie : culture et communication » en L3 (24 heures/semestre). Les réorientations éventuelles, avec, en fin de S1, un bilan par les enseignants-référents et le SCUIO (Service Commun Universitaire d'Information d'Orientation), se font à l'intérieur du domaine ou vers des BTS, sans indication sur leurs modalités d'application. La mise en situation professionnelle, avec bilan de compétences optionnel en L1 par l'Association pour l'emploi des cadres (APEC), est pour l'essentiel gérée par le BAIPS (Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle et des Stages), hors pilotage par l'équipe pédagogique. Si un stage volontaire est possible dans le cadre des UE libres, aucun stage obligatoire n'est prévu. La mobilité internationale, avec un réseau de 27 établissements étrangers partenaires (programmes ERASMUS, EUCOR, etc.), est fortement encouragée, mais réellement opérationnelle uniquement à la sortie du L3 alors que la L2 du parcours *CIFTE* est organisée entièrement en Allemagne. L'accueil des étudiants présentant des contraintes particulières fait l'objet d'un dispositif complet acté par l'établissement.

Peu de précisions sont données sur les poursuites d'études possibles ni sur la nature de l'information donnée aux étudiants, mais la licence *LLCE* semble être en phase avec les orientations du master *Lettres et civilisations*. La poursuite d'études vers une licence professionnelle des domaines Arts, lettres, langues ou Sciences humaines et sociales est mentionnée seulement pour mémoire. Le PPP (Projet Personnel Professionnel), géré par le BAIPS avec les enseignants-référents, n'apparaît qu'en S4 (6 H). L'établissement organise régulièrement une sensibilisation à l'environnement économique régional et transfrontalier ainsi qu'un « forum-jobs » et des UE de préprofessionnalisation (terme parfois utilisé abusivement) apparaissent en L3. Le parcours *CIFTE* a été clairement pensé, de la licence au master, avec un véritable dispositif de professionnalisation. Le taux de poursuite d'études en master à l'UHA est globalement très variable (49,29 % en 2008-2009, 30,14 % en 2009-2010) avec un taux de réussite évalué à 90 % pour le seul master *LLCE Anglais*. Hormis quelques renvois aux chiffres de l'Observatoire régional de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle des étudiants (ORESIFE), les indicateurs attendus sur l'insertion professionnelle à l'issue de la L3 et sur le devenir des étudiants non diplômés sont malheureusement absents.

L'équipe pédagogique (30 enseignants en poste et des vacataires relevant de différentes institutions académiques) couvre les différents champs disciplinaires et les spécificités linguistiques locales. La formation (un responsable du diplôme assisté des directeurs des deux départements concernés, un responsable par année par spécialité) semble fonctionner plutôt comme une juxtaposition des deux spécialités. Le parcours *CIFTE*, piloté par un enseignant-chercheur de l'UHA, dispose d'une équipe pédagogique spécifique pour la L2 effectuée à Fribourg. La participation aux enseignements de deux intervenants professionnels extérieurs est simplement mentionnée. Si les différents indicateurs permettent de dégager plusieurs grandes tendances (taux élevé de primo-entrants issus d'un baccalauréat non général, faible taux d'admissions parallèles en L3, taux de réussite en L1 relativement satisfaisant, taux d'abandon élevé à l'issue de la L1), il est difficile d'en apprécier l'impact sur



le pilotage, en dehors des actions de remédiation menées en *Anglais*. Les évaluations des enseignements ont cependant induit des ajustements limités. Les deux spécialités participent aux procédures d'orientation active complétées par des dispositifs pour identifier les attentes et les besoins des étudiants, et sont impliquées dans les actions de communication initiées par l'établissement avec, pour l'*Anglais*, une rencontre annuelle avec les enseignants anglicistes des lycées du Haut-Rhin.

- Points forts :

- Cohérence des objectifs affichés et des compétences à acquérir par les étudiants.
- Parcours d'excellence franco-allemand *CIFTE* avec un véritable dispositif de professionnalisation pensé de la licence au master.
- Structure de la formation équilibrant enseignements disciplinaires et extra-disciplinaires avec une large part faite aux UE d'ouverture.
- Mutualisation des enseignements dans le cadre d'un portail Arts, lettres, langues.
- Deuxième langue vivante (12 possibilités) obligatoire sur les six semestres, et troisième langue vivante en UE libre (certification CLES visée).
- Contrôle continu intégral pour la spécialité *Anglais* et accent mis sur l'évaluation de l'oral par les deux spécialités.
- Pratique de l'évaluation des enseignements par les étudiants, amenant à des actions correctives, anticipant la mise en place de la « Politique de Management de la Qualité » actée par l'établissement.
- Tutorat d'accompagnement intégré dans un dispositif global (enseignants-référents, tests de positionnement, questionnaires pour identifier les attentes des étudiants, etc.).
- Actions de remédiation entreprises en tenant compte du pourcentage élevé de primo-entrants issus d'un baccalauréat technologique ou professionnel (38,37 %).
- Opérations de valorisation du diplôme en direction des lycéens et des enseignants anglicistes des lycées du Haut-Rhin.

- Points faibles :

- Formation fonctionnant comme une juxtaposition des deux spécialités plutôt que comme une mention.
- Très fort pourcentage de CM pour la spécialité *Anglais* sans doute justifié par les effectifs et par une équipe pédagogique relativement limitée.
- Mobilité internationale très fortement encouragée, mais intervenant principalement à l'issue de la L3.
- UE de professionnalisation parfois réduite à la seule LV2 obligatoire.

Recommandations pour l'établissement

- Il conviendrait de doter la formation d'un mode de gouvernance, éventuellement avec un conseil de perfectionnement, lui permettant de fonctionner en tant que mention plutôt que comme une simple juxtaposition des deux spécialités.
- Il serait souhaitable de prendre les dispositions nécessaires pour développer les dimensions préprofessionnalisantes de la mention (en particulier pour les métiers de l'enseignement) avec stages obligatoires intégrés et participation clairement identifiable d'intervenants professionnels extérieurs.
- Il conviendrait, sans doute, de repenser les UE d'ouverture en ciblant l'acquisition de compétences autres que principalement linguistiques.
- Il serait souhaitable que l'acquisition des compétences transversales et leur mode d'évaluation fassent l'objet d'une réflexion approfondie avec, pour objectif, l'établissement d'un livret de compétences.
- Il conviendrait de prendre les dispositions nécessaires pour que les programmes de mobilité internationale soient ouverts aux étudiants pendant la L3 et pas seulement à l'issue de la licence.
- Il serait souhaitable que les modalités de contrôle des connaissances soient mises en conformité avec les dispositions de l'arrêté du 1^{er} août 2011.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : A

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA MENTION (fourni par l'établissement)					
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en L1 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)		180	160	148	193
Nombre d'inscrits pédagogiques en L2 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)		95	95	73	61
Nombre d'inscrits pédagogiques en L3		79	77	83	61
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de L2 pour intégrer une autre formation que la L3 correspondante		12,78%	15,63%	14,86%	0,00%
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en L3 venant d'une autre formation que la L2 correspondante		15,19%	7,79%	19,28%	11,48%
Taux de réussite en L1 (sur la base du nombre d'inscrits pédagogiques ayant entièrement validé la L1)		48,89%	45,00%	35,81%	0,00%
Taux d'abandon en L1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)		19,44%	18,75%	32,43%	0,00%
Taux de réussite en 3 ans (sur la base du nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-3 ayant obtenu leur diplôme)		24,32%	28,24%	30,32%	
Taux de réussite en 5 ans (sur la base nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-5 ayant obtenu leur diplôme)		3,48%	2,74%	1,08%	
Taux de poursuite en deuxième cycle universitaire ¹		33,93%	49,23%	30,14%	
Taux d'insertion professionnelle (taux d'inscrits en L3 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle selon la dernière enquête de l'établissement)	Non disponible				
SPECIALITE ANGLAIS					
		L1 en 2010-2011	L2 en 2010-2011	L3 en 2010-2011	
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)		364h	464	504	
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle		43 %	33 %	33 %	
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention		5	7	9	
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs		210	348	408	
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs		0	0	96	
SPECIALITE ALLEMAND					
		L1 en 2010-2011	L2 en 2010-2011	L3 en 2010-2011	
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)		408	574 CIFTE : 610	528 CIFTE : 600	
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle		46 %	30 % CIFTE : 75 %	30 % CIFTE : 75 %	
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention		8	9 CIFTE : 19	10 CIFTE : 10	
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs		204	396 CIFTE : 530	408 CIFTE : 472	
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs		0	0	0	

¹ Au sein de l'Université de Haute-Alsace.



Observations de l'établissement

CAMPAGNE 2013-2017

OBSERVATIONS SUITE A L'EVALUATION AERES D'UN DIPLOME DE LICENCE

UNIVERSITE DE HAUTE ALSACE

Domaine
Arts, Lettres, langues
Mention
LLCE
Spécialités
Anglais et allemand

Numéro d'habilitation : S3LI130004238

Réponses aux recommandations faites à l'établissement :

1) Il conviendrait de doter la formation d'un mode de gouvernance, éventuellement avec un conseil de perfectionnement, lui permettant de fonctionner en tant que mention plutôt que comme une simple juxtaposition des deux spécialités.

Un UE commune de méthodologie pour les linguistes au 1^{er} semestre peut être mis en place dès les prochaines maquettes. Un conseil de perfectionnement, composée d'enseignants avec une éventuelle participation d'étudiants (en l'occurrence anglicistes et germanistes), ayant pour but d'assurer le suivi de la formation et de réfléchir aux modifications à apporter à la maquette de manière transversale sera mis en place pour travailler dans un premier temps à l'élaboration d'un livret de compétences.

2) Il serait souhaitable de prendre les dispositions nécessaires pour développer les dimensions préprofessionnalisantes de la mention (en particulier pour les métiers de l'enseignement) avec stages obligatoires intégrés et participation clairement identifiable d'intervenants professionnels extérieurs.

Une concertation et action mutualisée au niveau de la mention sont envisageables.

3) Il conviendrait, sans doute, de repenser les UE d'ouverture en ciblant l'acquisition de compétences autres que principalement linguistiques.

En allemand une cours "Compétence culturelle transfrontalière" est en voie d'élaboration. Il consitera en deux excursions journalières dûment préparées à Fribourg et Bâle avec mini-exposés sur place et compte-rendus mini au semestre 1 ou 2 . Une coopération avec les autres composantes est à l'étude afin de développer les liens transdisciplinaires.

4) Il serait souhaitable que l'acquisition des compétences transversales et leur mode d'évaluation fassent l'objet d'une réflexion approfondie avec, pour objectif, l'établissement d'un livret de compétences.

Une réflexion approfondie aura lieu, sûrtout au niveau du livret de compétence. Nous envisageons la mise en place d'un conseil de perfectionnement pour mener une réflexion en la matière (voir point 1).

5) Il conviendrait de prendre les dispositions nécessaires pour que les programmes de mobilité internationale soient ouverts aux étudiants pendant la L3 et pas seulement à l'issue de la licence.

Aux départements d'Allemand et d'anglais, les séjours Erasmus sont possibles et soutenus dès la deuxième année, mais réalisés surtout en troisième année.

6) Il serait souhaitable que les modalités de contrôle des connaissances soient mises en conformité avec les dispositions de l'arrêté du 1er août 2011

Le CEVU a adopté de nouvelles règles en accord avec l'arrêté du 1^{er} août 2011. Nous allons apporter des aménagements à nos MCC pour être en conformité avec ces nouvelles règles.

Article 11 _ Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés (...) Le mode du contrôle continu et régulier fait l'objet d'une application prioritaire sur l'ensemble du cursus conduisant à la licence.

Nous allons revoir prochainement nos MCC en ce sens.

Fait à Mulhouse, le 25 mai 2012

Président de l'Université de Haute-Alsace



Alain BRILLARD